



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

SOUS-PREFECTURE DE PROVINS

Bureau de la réglementation générale Réglementations générales

Téléphone : 01.60.58.57.38

Mail : sp-reglementation-provins@seine-et-marne.gouv.fr

DOSSIER A CONSTITUER POUR LA DELIVRANCE DE LA CARTE DE GUIDE-CONFERENCIER

(Articles R.221-1 et suivants du Code du tourisme)

CONSTITUTION DU DOSSIER:

- Le formulaire de demande de carte de guide-conférencier complété, daté et signé (formulaire à télécharger)
- Une copie d'une pièce d'identité en cours de validité
- Une copie :
 - de la licence professionnelle de guide-conférencier
 - ou
 - du diplôme conférant le grade de master avec validation des trois unités d'enseignement : « compétences des guides-conférenciers », « mise en situation et pratique professionnelle » et « langue vivante autre que le français)
 - ou
 - du diplôme conférant le grade de master et justifiant au minimum d'une expérience professionnelle d'un an cumulé au cours des cinq dernières années dans la médiation orale des patrimoines + document justifiant du niveau C1 du cadre européen commun de référence pour les langues dans une langue vivante étrangère, une langue régionale de France ou la langue des signes françaises
- Une photographie d'identité
- Une enveloppe timbrée libellée à vos noms et adresse
- Une copie de la déclaration de vol (police-gendarmerie) **en cas de vol**
- L'attestation sur l'honneur complétée, datée et signée (formulaire à télécharger), **en cas de perte**

Les mentions particulières :

Les mentions particulières pouvant figurer sur la carte professionnelle doivent **être en lien avec l'activité professionnelle exercée et doivent être justifiées**. Elles sont de deux natures :

- linguistique : langue maternelle ; langues régionales et étrangères (le nombre de langues à inscrire n'est pas limité), à justifier par un **diplôme ou une certification** sauf en cas d'une double nationalité qui permet l'inscription de la langue étrangère relative à la nationalité sans justification.
- Scientifique et culturelle : une mention faisant référence à **une spécialité d'un diplôme d'études supérieures** (ex : histoire de l'art, histoire, archéologie, architecture...) dans la limite de trois mentions.

Adresse postale : BP 204 – 77487 PROVINS CEDEX – Téléphone 01 60 58 57 77 – Télécopie 01 60 58 57 70
Horaires d'ouverture et modalités d'accès sur le site : <http://www.seine-et-marne.gouv.fr>